



COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE- OUEST (COPACO)

QUINZIÈME SESSION

Port of Spain, Trinidad et Tobago, 26-28 mars 2014

Résumé rapport de la sixième Session du Groupe Scientifique Consultatif (GSC) de la COPACO

INTRODUCTION

1. La sixième session du Groupe scientifique consultatif (GSC) de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) s'est tenue à Corpus Christi, Etats-Unis, le 3 novembre 2013. L'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes (GCFI) a accueilli la session à l'occasion de sa soixante-sixième réunion annuelle. Le GSC a abordé les résultats du travail effectué par les différents groupes de travail (strombe rose, pêcheries récréatives, rassemblements de pont de frai, DCP et poisson volant) en 2012-2013, l'état des ressources des pêcheries dans la région des Caraïbes, un examen de l'actuelle performance de la gestion des pêcheries et des mesures de conservation dans la région de la COPACO ainsi que les activités que la COPACO doit entreprendre en 2014-2015.
2. Par ailleurs, le GSC a abordé la collaboration de la COPACO avec l'Observatoire des ressources halieutiques (FIRMS) et a préparé une série de recommandations à prendre en considération par la quinzième session de la COPACO. Ces recommandations concernent entre autres l'intensification des efforts en vue du développement et la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour la conservation et la gestion des requins (PAN-Requins), le renforcement du travail pour le contrôle et la gestion de la rascasse volante, des tâches spécifiques à entreprendre par les groupes de travail de la COPACO et l'encouragement de la mise en application du programme d'action stratégique (SAP) du CLME.
3. La liste des recommandations formulées par le GSC et portées à l'attention de la Commission est inclus ci-dessous

RECOMMANDATIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA COMMISSION

Le GSC recommande que la Commission:

- reconnaisse, en raison du besoin continu de combattre la pêche illicite, le CRFM non obligatoire «la Déclaration sur la pêche illégale, non rapportée et non réglementée, Castries, Sainte-Lucie, (2010)» et recommande les actions envisagées pour une mise en application pratique dans l'ensemble de la région.

- prenne en considération la stratégie régionale pour le contrôle de la rascasse volante dans les Caraïbes, préparée par l'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et ses partenaires et encourage sa mise en application par les membres de la COPACO.
- prenne en considération le récent rajout de différentes espèces de requin à l'Annexe II de la CITES, appuie la création d'un groupe de travail chargé des requins et incite les membres de la COPACO à renforcer leurs efforts dans le développement et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour la conservation et la gestion des requins (PAN-Requins).
- examine les résultats et recommandations du rapport «Examen de l'actuelle performance de la gestion et des mesures de conservation dans la région de la COPACO» et entreprenne les actions qui conviennent pour donner suite aux recommandations.
- maintienne les actuels groupes de travail et appuie formellement la réactivation du groupe de travail crevettes et poisson de fond en tant que groupe de travail commun COPACO/CRFM/IFREMER pour la crevette et le poisson de fond du plateau Guyana-Brézil.
- supporte le programme de travail du groupe de travail FMC/COPACO/OSPESCA/CRFM pour le strombe rose et assure le suivi nécessaire pour la mise en application de la décision CITES COP16 sur le strombe rose dans la région.
- examine et supporte le projet de recommandation non obligatoire, préparé par le groupe de travail CFMC/COPACO/OSPESCA/CRFM sur les rassemblements de ponte de frai, sur l'introduction d'une saison fermée régionale afin de protéger les rassemblements de ponte de frai d'espèces spécifiques de mérou et de vivaneau (commençant par le mérou de Nassau et puis d'autres, selon les nécessités).
- reconnaisse l'importance des travaux en cours du groupe de travail IFREMER/COPACO sur les dispositifs ancrés de concentration du poisson (DCP), du groupe de travail CRFM/COPACO sur le poisson volant et le groupe de travail COPACO/CFMC/CRFM/OSPESCA sur la pêche récréative.
- mette fin au Comité pour le développement et la gestion des pêcheries dans les Petites Antilles.
- reconnaisse l'importance du programme d'action stratégique du CLME qui a été supporté par majeure partie des membres de la COPACO et exprime formellement son support pour la mise en application du programme d'action stratégique et du projet CLME+.
- lance une collaboration avec le partenariat du système de gestion des ressources de pêche (FIRMS) et examine et supporte l'accord COPACO-FIRMS.

ACTIONS SUGGÉRÉES POUR LA COMMISSION

1. La Commission est invitée à examiner et, le cas échéant, adopter le rapport de la sixième session du GSC. Il lui est également demandé de fournir une orientation sur les questions abordées durant la session.
2. Le rapport complet du GSC est disponible sous la forme du document WECAFC/XV/2014/Ref.3 et publié comme Rapport sur les pêches et l'aquaculture de la FAO N° 1061.